
PROCÈS-VERBAL DE LA 2^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

Présences :	Pierre Cossette	Administrateur
	Gerald Cutting	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Diane Gingras	Administrateur
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Martin Robert	Administrateur
	Luce Samoisette	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
Absence motivée:	Aucune	
Invités :	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Colette Bellavance	Directrice des services professionnels
	Sylvain Bernier	Directeur recherche
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières
	Carol Fillion	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la PDG et affaires publiques
	Murray McDonald	Directeur programmes santé mentale et dépendance
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Bruno Petrucci	Directeur de la qualité de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée
	Jean-François Trudel	Cogestionnaire médical psychiatrie
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe
	William Fraser	Directeur scientifique Centre de recherche du CHUS

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance est présidée par M. Jacques Fortier, qui souhaite la bienvenue à tous à cette deuxième assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président informe les membres que le point 11.0 *Évaluation de la rencontre et retour sur l'évaluation de la dernière séance* sera intégré dans le huis clos au point 10.3.

RÉSOLUTION : CA 243 – 2015-11-26

Relative à l'adoption de l'ordre du jour du 26 novembre 2015

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 1. Ouverture de la séance et constatation des présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Questions du public**
- 4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2015**
- 5. Informations du président du C.A. et de la présidente-directrice générale**
- 6. Agenda de consentement**
 - 6.1 Affaires cliniques**
 - 6.1.1 Recommandations de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.1.1 Accès électronique aux données du DCI-CAE (condos)
 - 6.1.1.2 Nomination du chef intérimaire du Service de néphrologie du Département de médecine du CHUS
 - 6.1.1.3 Départs des membres du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.2 Modification au registre à la RAMQ des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.3 Politique sur les soins de fin de vie
 - 6.1.4 Ralentissement des activités pendant la période des Fêtes 2015
 - 6.1.5 Signature de contrats de services à intervenir avec des sages-femmes
 - 6.2 Affaires administratives**
 - 6.2.1 Dépôt du Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
 - 6.2.2 Adoption du rapport périodique RR-444 à la période 7 pour 2015-2016
 - 6.2.3 Désignation de signataires pour les chèques, les effets bancaires et les autorisations d'emprunt pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.2.4 Désignation de l'administrateur principal pour les services bancaires en ligne
 - 6.2.5 Ouverture d'un compte bancaire pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.2.6 Centre jeunesse de l'Estrie – Vente d'un terrain à la Ville de Sherbrooke
 - 6.2.7 Centre jeunesse de l'Estrie – Achat d'un terrain adjacent au 594, boul. Queen-Victoria, à la Ville de Sherbrooke
 - 6.2.8 Choix de limite par lésion à la CSST pour l'année 2016
 - 6.3 Affaires universitaires**
 - 6.3.1 Nomination d'un membre étudiant au Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS
 - 6.3.2 Projet Tomographie par émission de positions pour la recherche (TEP)
- 7. Points de discussion**
 - 7.1 Plan d'organisation des départements cliniques
 - 7.2 Composition des comités du C.A.
- 8. Informations des comités et instances du C.A. et de la PDG**
 - 8.1 Département régional de médecine générale (DRMG)
- 9. Divers**
 - 9.1 Planification des ordres du jour du C.A.
- 10. Huis clos**
 - 10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - 10.2 État de situation des cadres supérieurs
 - 10.3 Évaluation de la rencontre et retour sur la dernière évaluation
- 11. Clôture de la séance**

3.0 Questions du public

Une intervention est faite par une représentante du projet « Sac à mots » et du « Yamaska Literacy Council », deux organismes d'alphabétisation de Brome-Missisquoi, concernant la transmission d'une correspondance en septembre dernier pour une demande de collaboration sur des mesures à mettre en place pour aider les faibles lecteurs. Comme aucune réponse n'a été reçue, elle souhaite connaître la position du CIUSSS de l'Estrie – CHUS face aux mesures de collaboration demandées. Une pochette d'information est remise au président du conseil d'administration séance tenante.

Le président et la présidente-directrice générale adressent la question soumise. L'établissement va prendre connaissance du dossier et un suivi sera fait ultérieurement par le service des communications.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2015

Une correction est apportée à la page 15, au point 8.2 CMDP / CII / CM, au troisième paragraphe, nous devrions lire M. Martin Robert et non M. Robert Martin.

Une autre correction est soulignée à la page 3, dans la résolution, au troisième picot, nous devrions lire l'adhésion au lieu de l'adhérence.

RÉSOLUTION : CA 244 – 2015-11-26

Relative à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2015

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal modifié.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2015

5.0 Déclaration d'ouverture des administrateurs du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

La Déclaration d'ouverture des administrateurs du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, adoptée, a été déposée au répertoire *Documents de référence du conseil d'administration* sur le IPAD, diffusée sur l'Intranet du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et publiée dans le Bulletin Le Lien du 9 novembre 2015. Lorsqu'une image corporative aura été développée, des outils (affiches et cartons pour la prise de décision) seront produits.

6.2.1 Bilans de la PDG du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

La diffusion des bilans sur l'Intranet du CIUSSS de l'Estrie – CHUS suit son cours.

6.1.1 Recommandation des exécutifs des Conseils des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) locaux du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Concernant la nomination de Dre Valérie Carré au sein du département de gynécologie-obstétrique pour l'installation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, le conseil d'administration est avisé du retrait du statut et des privilèges de cette dernière, considérant que cette nomination n'était pas conforme au plan des effectifs médicaux qui est affectée de nullité absolue.

Les membres sont informés qu'aucune lettre n'a été acheminée à ce médecin afin de lui confirmer sa nomination et que le Docteur Camirand, directeur adjoint des services professionnels, est informé de la situation et pourra répondre, le cas échéant, à l'instance locale du CMDP.

Mme Gauthier souligne que la procédure récemment mise en place évitera ce type d'erreur dans le futur.

6.2.2 Calendrier 2015-2016 des séances et des activités du conseil d'administration

Le calendrier 2015-2016, adopté, a été déposé sur le site internet du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

7.1 Règlement sur la régie interne du C.A.

Un règlement de régie interne bonifié a été transmis à trois établissements pour commentaires, suite à une première révision du ministère. Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS faisait partie de ces trois établissements. Des commentaires et suggestions ont été transmis et actuellement, l'établissement est en attente de la version finale du Ministère. À la réception de cette nouvelle version, le comité d'éthique et de gouvernance pourra le réviser avant qu'il soit déposé pour adoption au conseil d'administration. Notamment, la période de questions est maintenue au début des séances du conseil d'administration et les règles de fonctionnement des comités du conseil ont été retirées du règlement de régie interne. D'autres ajustements seront intégrés pour discussion et adoption à une séance ordinaire du conseil d'administration, soit en février ou en mars 2016.

9.2 Campagne de financement Centraide

La campagne de financement a permis d'amasser approximativement 104 000 \$ au CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, malgré un contexte de transformation important. L'objectif fixé était de 70 000\$. Une motion de félicitations est faite à M. Murray McDonald et à M. Jean-François Trudel, représentants de la campagne de financement Centraide au CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Une correspondance à cet effet leur sera transmise sous la signature du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale.

Les autres suivis seront faits à l'intérieur de l'ordre du jour.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2015, a été transmis aux membres à titre informatif. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu.

Une motion de félicitations est apportée à M. André Forest, directeur de l'APPAMM-Estrie, pour sa parution dans le magazine de l'Ordre des psychologues du Québec (Psychologie Québec) dans l'édition de novembre 2015. À chacune de ses parutions, le magazine dresse le portrait d'un psychologue qui s'est illustré.

6.0 Agenda de consentement

6.1 Affaires cliniques

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à donner de plus amples informations, au besoin, pour les points découlant des affaires cliniques.

6.1.1 Recommandations de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

6.1.1.1 Accès électronique aux données du DCI-CAE (condos)

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 245 – 2015-11-26 Relative à l'accès électronique aux données du DCI-CAE (condos)

ATTENDU QUE :

- Les lois et règlements en vigueur concernant les dossiers des usagers (articles 53 et suivants du ROAE, règlements sur la tenue de dossiers des ordres professionnels) et les accès à cesdits dossiers (article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, « Loi sur l'accès »);
- Les responsabilités des organismes publics quant à la protection des renseignements personnels (article 63.1 de la Loi sur l'accès);
- La création d'un nouvel établissement, le CIUSSS de l'Estrie –CHUS, suite à la mise en application de la loi 10 le premier avril 2015;
- L'obligation de créer un dossier unique par usager;
- La diversité des missions couvertes par le nouvel établissement;
- La dispersion et la mobilité tant des usagers que des médecins sur le territoire;
- L'importance de la circulation de l'information clinique pour assurer la qualité, la continuité et surtout la sécurité des soins;
- La mise en place, au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, de la gestion des soins et services par trajectoire centrée sur les besoins de l'utilisateur,

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER: Que l'accès électronique aux données du DCI-CAE (tous les condos) soit permis et accessible à tous les médecins, dentistes, pharmaciens et résidents détenant des privilèges dans l'une ou l'autre des installations du CIUSSS de l'Estrie-CHUS et que des mécanismes de contrôle rigoureux soient mis en place pour s'assurer du respect des accès et de la confidentialité.

6.1.1.2 Nomination du chef intérimaire du Service de néphrologie du Département de médecine du CHUS

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 246 – 2015-11-26

Relative à la nomination du chef intérimaire du Service de néphrologie du Département de médecine du CHUS

ATTENDU QUE : - Le comité exécutif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à son assemblée du 27 octobre 2015, a entériné la recommandation du chef du Département de médecine.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE NOMMER : **Dr Paul MONTAMBAULT** chef intérimaire du Service de néphrologie du Département de médecine, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2015.

6.1.1.3 Départs des membres du CMDP du CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 247 – 2015-11-26

Relative aux départs des membres du CMDP du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

ATTENDU QUE : - Le comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à son assemblée du 27 octobre 2015, a été saisi des départs des membres du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE : De la démission de la **Dre Julie MARTIN**, membre associé au Département de médecine générale du CHUS, effective depuis le 14 octobre 2015, après 16 ans de service.

De la démission du **Dr Robert BOILEAU**, membre associé au **CSSS du Granit** et de son changement de statut de **membre actif à membre conseil** au Service de pneumologie du Département de médecine du **CHUS**, qui seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016. Dr Boileau poursuivra exclusivement des activités d'expertises au comité des maladies professionnelles pulmonaires pour la CSST.

Du départ à la retraite du **Dr Jean-Yves HAMEL**, membre actif au Service de chirurgie, du Département de chirurgie, à compter du 1^{er} janvier 2016, et ce, après 45 ans de service.

Du départ à la retraite de la **Dre Josée ST-ANTOINE**, membre du CLSC – Urgence mineure – Centre d'hébergement de Windsor, qui sera effective à compter du 23 février 2016.

Du congé, pour formation complémentaire, du **Dr Vincent ÉTHIER**, membre actif au Service d'hématologie-oncologie, du Département de médecine du CHUS, du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2017.

6.1.2 Modification au registre à la RAMQ des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 248 – 2015-11-26

Relative à la modification au registre à la RAMQ des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- QUE toute modification apportée au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement à la RAMQ doit faire l'objet d'une résolution au conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - QUE la directrice des services professionnels, Dre Colette Bellavance, propose des modifications au registre des signataires autorisés.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de faire la modification suivante au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke ::

D'AJOUTER : Dre Édith Grégoire, direction des services professionnels adjointe.

6.1.3 Politique sur les soins de fin de vie

La présentation de cette Loi a été faite à la séance plénière et les questions ont été adressées à la direction. Lors de l'échange, pour l'approbation de la politique, un membre souligne une modification à apporter quant à l'uniformisation de l'usage du masculin vs le féminin dans les titres des cadres cités dans le document. De plus, il est suggéré de réviser la section 3.12 *Comité des usagers*, afin d'éviter toute ambiguïté sur la continuité des comités des usagers locaux après 2017.

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 249 – 2015-11-26

Relative à la Politique sur les soins de fin de vie

- ATTENDU :**
- La loi concernant les soins de fin de vie;
 - QUE Le projet de loi 2, sanctionnée le 10 juin 2014, entre en vigueur le 10 décembre 2015;
 - QUE Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit mettre en place les modalités générales d'accès aux soins de fin de vie;
 - QUE l'offre de service doit être encadrée par une politique relative aux soins de fin de vie;
 - QUE la loi prévoit des responsabilités en lien avec le refus du médecin traitant d'une demande d'aide médicale à mourir pour un motif ne relevant pas des critères d'admissibilité, responsabilités qui doivent être assumées par la présidente-directrice générale;
 - QU'une autre personne peut être désignée pour assumer ces responsabilités;

- La pertinence de déléguer les responsabilités, pouvant l'être, à la Directrice des services professionnels et à la Directrice des soins infirmiers dans l'application des différentes dispositions de la *Loi concernant les soins de fin de vie*, pour assumer ces responsabilités, afin d'en faciliter l'actualisation

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER : La politique relative aux soins de fin de vie, avec les modifications apportées.

DE DÉSIGNER : La Directrice des services professionnels et la Directrice des soins infirmiers pour assumer les responsabilités en lien avec le refus du médecin traitant d'une demande d'aide médicale à mourir pour un motif ne relevant pas des critères d'admissibilité.

6.1.4 Ralentissement des activités pendant la période des Fêtes 2015

Après commentaires et discussion, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 250 – 2015-11-26

Relative au ralentissement des activités pendant la période des Fêtes 2015

- ATTENDU QUE :**
- La période des Fêtes engendre des besoins de main-d'œuvre différents étant donné la période de congés et de vacances;
 - L'accessibilité aux services doit être maintenue.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER : Le scénario de ralentissement des activités cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la période des Fêtes 2015-2016.

6.1.5 Signature de contrats de services à intervenir avec des sages-femmes

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 251 – 2015-11-26

Relative à la signature de contrats de services à intervenir avec des sages-femmes

- ATTENDU :**
- L'entente conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - QU'au sens de la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, ces dernières doivent conclure un contrat de services avec un établissement;
 - L'évaluation faite par le conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des deux sages-femmes;
 - La recommandation du Conseil des sages-femmes pour l'embauche des deux sages-femmes;
 - Les enjeux sous-jacents à la signature des contrats avec les sages-femmes tels :
 - o Le nombre de suivis annuels
 - o Les enjeux budgétaires liés à la gestion du temps (temps supplémentaire ou temps à reprendre), remplacement des congés fériés, absence pour maladie, etc.;

- QUE le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats avec des sages-femmes.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER :** La présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier, à signer, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, les contrats de services suivants :
- Mélanie D'Arcy, temps partiel occasionnel, 35 heures/semaine, 40 suivis annuels, pour une période de 3 mois, renouvelable automatiquement selon les modalités de l'entente, s'étalant du 26 novembre 2015 au 26 février 2016;
 - Julie Ouellet, sage-femme à temps partiel occasionnel, selon les besoins de l'établissement, pour une période de 1 an, s'étalant du 26 novembre 2015 au 26 novembre 2016.

6.2 Affaires administratives

6.2.1 Dépôt du Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

Le président invite Mme Johanne Turgeon, directrice générale adjointe, à intervenir, au besoin, pour donner plus de précisions concernant le Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie.

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 252 - 2015-11-26

Relative au dépôt du Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie

- ATTENDU QUE :**
- Les agences de la santé et de services sociaux devaient produire un rapport annuel de gestion sous la forme prescrite par la LSSSS;
 - Les agences avaient jusqu'au 30 septembre 2015 pour faire adopter par le conseil d'administration et transmettre au ministre leur rapport annuel de gestion pour l'année se terminant au 31 mars 2015;
 - Le Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de santé et de services sociaux était complet et conforme;
 - La présidente-directrice générale a adopté, le 28 août 2015, au nom du conseil d'administration, le Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de santé et de services sociaux de l'Estrie;
 - Le MSSS a confirmé que le dépôt à l'Assemblée nationale a été effectué le 30 octobre 2015;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- DE PRENDRE ACTE** Du Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de santé et de services sociaux de l'Estrie.

6.2.2 Adoption du rapport périodique RR-444 à la période 7 pour 2015-2016

Monsieur Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, est invité par le président, à présenter les points 6.2.2 à 6.2.5 à l'ordre du jour.

Après questions et commentaires, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 253 – 2015-11-26

Relative à l'adoption du rapport périodique RR-444 à la période 7 pour 2015-2016

- ATTENDU QUE :**
- Le rapport périodique (RR-444) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit être produit au Ministère, en vertu de la circulaire 2015-015, dans un délai de 28 jours après la fin de la septième période financière ;
 - Les résultats et les prévisions financières contenues dans le rapport périodique consolidé présentent toutes les informations connues à la date du rapport, incluant les données de l'ex-Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie, du Technocentre régional, des activités régionalisées et des fonds affectés ;
 - QUE le conseil d'administration a pris connaissance, à sa satisfaction, des résultats et des prévisions financières révisées, pour l'exercice 2015-2016, à la fin de la septième période financière.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER : Le rapport périodique (RR-444) consolidé 2015-2016 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, périodes 1 à 7, allant du 1^{er} avril au 17 octobre 2015.

6.2.3 Désignation de signataires pour les chèques, les effets bancaires et les autorisations d'emprunt pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 254 – 2015-11-26

Relative aux signataires pour les chèques, les effets bancaires et les autorisations d'emprunt pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- ATTENDU :**
- QUE la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (L.Q. 2015, chapitre 1) prévoit la fusion de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie (l'« Agence ») et de certains établissements publics (les « Établissements »), dont le détail apparaît en annexe de la présente décision, afin de créer le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (le « CIUSSS de l'Estrie - CHUS ») ;
 - QUE cette loi prévoit que les établissements regroupés (les « Établissements ») ne seront pas fusionnés, mais seront administrés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ;
 - QUE cette loi prévoit que les obligations et responsabilités de l'Agence et des Établissements sont maintenant assumées par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER : Les nouveaux signataires autorisés, qui remplacent ceux prévus par la résolution numéro CA 166-2015-07-21 du 21 juillet 2015. Ces nouveaux signataires sont :

- le/la président(e)-directeur(trice) général(e),
- le/la président(e)-directeur(trice) général(e) adjoint(e),
- le/la directeur(trice) des ressources financières et de la logistique,
- le/la directeur(trice) adjoint(e) aux ressources financières,
- le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e) programme santé physique générale et spécialisée,
- le/la directeur(trice) général(e) adjoint(e) programmes sociaux et de réadaptation.

6.2.4 Désignation de l'administrateur principal pour les services bancaires en ligne

Après discussion, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 255 – 2015-11-26

Relative à la désignation de l'administrateur principal pour les services bancaires en ligne

- ATTENDU :**
- QUE la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (L.Q. 2015, chapitre 1) prévoit la fusion de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie (l'« Agence ») et de certains établissements publics (les « Établissements »), dont le détail apparaît en annexe de la présente décision, afin de créer le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (le « CIUSSS de l'Estrie - CHUS ») ;
 - QUE cette loi prévoit que les établissements regroupés (les « Établissements »), dont le détail apparaît en annexe de la présente décision, ne seront pas fusionnés, mais seront administrés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ;
 - QUE cette loi prévoit que les obligations et responsabilités de l'Agence et des Établissements sont maintenant assumées par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
 - QUE lorsque dans un des Établissements, une personne quitte ses fonctions d'administrateur principal des services bancaires en ligne, elle doit être remplacée à ce titre auprès de l'institution financière de l'Établissement concerné.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER : QUE le directeur des ressources financières et de la logistique du CIUSSS de l'Estrie –CHUS soit désigné à titre d'administrateur principal aux fins d'utilisation des services bancaires en ligne auprès des institutions financières des Établissements et du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

6.2.5 Ouverture d'un compte bancaire pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 256 – 2015-11-26

Relative à l'ouverture d'un compte bancaire pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS
--

- ATTENDU :**
- QUE la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (L.Q. 2015, chapitre 1) prévoit la fusion de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie (l'« Agence ») et de certains établissements publics (les « Établissements »), dont le détail apparaît en annexe de la présente décision, afin de créer le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (le « CIUSSS de l'Estrie - CHUS ») ;
 - QUE cette loi prévoit que les établissements regroupés (les « Établissements »), dont le détail apparaît en annexe de la présente décision, ne seront pas fusionnés, mais seront administrés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ;
 - QUE cette loi prévoit que les obligations et responsabilités de l'Agence et des Établissements sont dorénavant assumées par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.
 - QUE le niveau des liquidités peut varier d'un ex-établissement à l'autre. Certains ont des placements alors que d'autres ont recours à des emprunts bancaires ;
 - QUE tant que la trésorerie n'est pas centralisée dans un nombre restreint de comptes bancaires, nous devons effectuer des virements entre les comptes des ex-établissements pour nous assurer d'un bon contrôle des liquidités (dépôt des paies, paiements aux fournisseurs, etc.);
 - Qu'à terme, d'ici le printemps 2016, un appel d'offres concernant les services et partenariats bancaires pour le CIUSSS de l'Estrie - CHUS sera mené, afin de déterminer l'institution de référence pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'autoriser qu'un compte bancaire soit ouvert au sein du réseau des Caisses Desjardins au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, au sein de la Caisse Populaire Desjardins du Mont-Bellevue, permettant ainsi d'avoir une vue d'ensemble de tous les comptes des ex-établissements qui sont actuellement avec Desjardins et ainsi faciliter la gestion quotidienne de la trésorerie.

6.2.6 Centre jeunesse de l'Estrie – Vente d'un terrain à la Ville de Sherbrooke

La présidente-directrice générale informe les membres des détails concernant la vente d'un terrain du Centre jeunesse de l'Estrie à la Ville de Sherbrooke.

Après la période d'information et d'échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 257 – 2015-11-26 Relative à la vente d'un terrain à la Ville de Sherbrooke

- ATTENDU QUE :**
- Le conseil d'administration du CJE a adopté une résolution portant le numéro 2013.05.15.05 en date du 16 mai 2013 pour signifier son accord à vendre une partie du lot 5 457 221 au montant de 1 600 \$, anciennement connu comme étant le lot 1726 230, de la Ville de Sherbrooke et à signer le contrat;
 - Le comité exécutif de la Ville de Sherbrooke a adopté une résolution portant le numéro C.E. 2013-3604-00 en date du 25 juin 2013, afin d'autoriser la signature d'un acte de vente concernant le lot 5 457 221 du cadastre du Québec, sans garantie légale;
 - L'Agence de santé et des services sociaux de l'Estrie a émis au MSSS un avis favorable en date du 24 septembre 2014;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER :**
- La vente du terrain;
 - La présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer l'acte de vente dans sa forme finale;
 - La présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

6.2.7 Centre jeunesse de l'Estrie – Achat d'un terrain adjacent au 594, boul. Queen-Victoria, à la Ville de Sherbrooke

La présidente-directrice générale informe les membres des détails concernant l'achat d'un terrain par le Centre jeunesse de l'Estrie de la Ville de Sherbrooke.

Après questions et commentaires, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 258 – 2015-11-26 Relative à l'achat d'un terrain adjacent au 594, boul. Queen Victoria, à la Ville de Sherbrooke

- ATTENDU QUE :**
- Le conseil d'administration du Centre jeunesse de l'Estrie (CJE) a adopté une résolution portant le numéro 2012-11-21.12 en date du 22 novembre 2012 pour signifier son accord à acquérir une partie du lot 1 048 193 de la Ville de Sherbrooke au montant de 1 \$ et à signer le contrat;
 - Le comité exécutif de la Ville de Sherbrooke a adopté une résolution portant le numéro C.E. 2013-3117-00 en date du 12 février 2013, afin d'autoriser la signature d'un acte de vente pour le lot 1 048 193 au montant de 1 \$ au CJE ainsi que la signature d'un acte de servitude.
 - L'Agence de santé et des services sociaux de l'Estrie a émis au MSSS son avis favorable en date du 10 juillet 2014;

- Le MSSS a approuvé cette acquisition le 23 octobre 2015.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER :**
- L'achat du terrain;
 - La présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer l'acte de vente dans sa forme finale;
 - La présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

6.2.8 Choix de limite par lésion à la CSST pour l'année 2016

Le président invite M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à faire état de la recommandation de la firme Morneau Shepell et à présenter les enjeux qui en découlent.

Après questions et commentaires, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 259 – 2015-11-26
Relative au choix de limite par lésion à la CSST pour l'année 2016

- ATTENDU:**
- L'avis des experts-conseils de la firme Morneau Shepell;
 - La recommandation de la Direction des ressources financières et de la logistique et de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER :** le Directeur des ressources financières et de la logistique et le Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à signer, pour et au nom de l'établissement, le formulaire intitulé « Attestation du choix de la limite par lésion », en indiquant une limite équivalente à neuf (9) fois le salaire maximum assurable pour l'année 2016.

6.3 Affaires universitaires

Le président souhaite la bienvenue au Dr William Fraser, Directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS, et invite M. Sylvain Bernier, directeur administratif de la recherche, à présenter les points découlant des affaires universitaires et à répondre aux questions le cas échéant.

6.3.1 Nomination d'un membre étudiant au Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 260 – 2015-11-26
Relative à la nomination d'un membre étudiant au Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS

- CONSIDÉRANT :**
- La responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS;
 - La recommandation de la présidente du Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS, Mme Chantal Doré, et les membres du CÉR suite à une consultation par courriel tenue le 9 octobre 2015.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'ENTÉRINER :** La nomination du mandat suivant comme membre étudiant au sein du Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS :
- Madame Mélanie Ruest, à titre de membre étudiant, pour la période du 10 janvier 2016 au 10 janvier 2017.

6.3.2 Projet Tomographie par émission de positions pour la recherche (TEP)

Après discussion, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 261 – 2015-11-26

Relative au projet Tomographie par émission de positions pour la recherche (TEP)

- ATTENDU QUE :**
- La recherche réquisitionne de plus en plus de temps sur les appareils TEP cliniques pour lesquels les listes d'attente sont en croissance;
 - Les TEP en place sont désuètes par rapport aux besoins de la recherche;
 - L'imagerie est pôle d'excellence du CRCHUS;
 - Un projet ancré à la planification stratégique du CRCHUS;
 - L'imagerie TEP soutient des projets transaxiaux, multidisciplinaires et intercentres (CRCHUS et CdRV). Beaucoup de possibilités de partenariats;
 - Projet complètement autofinancé par la recherche qui offre des bénéfices pour la clinique (ajout d'espace pour une salle d'attente et en offrant de la marge de manœuvre lors du remplacement des TEPs cliniques);
 - Le projet est soutenu conjointement par la Faculté de médecine et des sciences de l'Université de Sherbrooke.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER :** Le dépôt d'une demande de financement au programme PSRV2 du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation' (MEIE) pour l'acquisition d'une TEP dédiée à la recherche.

7.0 Points de discussion

7.1 Plan d'organisation des départements cliniques

Le président souhaite la bienvenue à la Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels, et l'invite avec Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à présenter le Plan d'organisation des départements cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, révisé le 25 novembre 2015, avec l'aide d'un visuel projeté sur le grand écran.

Docteure Bellavance fait état des changements apportés au plan en conformité avec les exigences du MSSS. Le plan, a été présenté à l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS le 24 novembre 2015 qui le recommande au conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 262 – 2015-11-26
Relative au Plan d'organisation des départements cliniques

- ATTENDU :**
- QUE tout établissement doit préparer un plan d'organisation administratif professionnel et scientifique;
 - QUE le plan d'organisation doit prévoir la formation de départements et de services cliniques;
 - QUE le plan d'organisation est compatible avec une approche de départementalisation par centre intégré de santé et de services sociaux, conformément à la demande du Ministère de la santé et des services sociaux.
 - La recommandation de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS du 24 novembre 2015.

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER : Le plan d'organisation des départements cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS révisé le 25 novembre 2015.

7.2 Composition des comités du C.A.

La présidente-directrice générale explique la démarche d'appariement accompli par le président, Monsieur Fortier, pour la composition des comités du conseil d'administration. En raison de l'intérêt marqué pour certains comités optionnels, la composition a été bonifiée. À cet égard, le comité de gouvernance et d'éthique aura à ajuster le règlement de régie interne du conseil d'administration pour en tenir compte. De plus, le processus de nomination par le ministre, du membre indépendant profil comptabilité, finance, gestion de risques, a été entamé. Des noms ont été transmis au MSSS et à l'aide d'un comité d'experts, des recommandations seront faites au ministre qui effectuera la nomination. Pour l'instant, l'échéancier n'est pas connu.

Le ministère est actuellement à réviser la composition du Comité de vérification. Il est possible qu'il soit composé de trois membres au lieu de cinq. Une réponse est attendue pour le mois de décembre prochain.

Après échange, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 263 – 2015-11-26
Relative à la composition des comités du C.A.

- ATTENDU :**
- La responsabilité du conseil d'administration de mettre en place des comités obligatoires;
 - La possibilité pour le conseil d'administration de mettre en place des comités facultatifs (optionnels) afin de lui permettre d'actualiser efficacement son mandat;
 - Le règlement de régie interne du conseil d'administration;
 - Les compétences et l'intérêt des membres du conseil d'administration;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉSIGNER : pour une période de 18 mois, s'échelonnant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017, les personnes suivantes pour participer aux travaux des comités du conseil d'administration :

- Comité de gouvernance et d'éthique
 - Pierre Cossette (membre)
 - Jacques Fortier (membre)
 - Rachel Hunting (membre)
 - Pauline Lefebvre (membre)
 - Denis Marceau (membre)
 - Patricia Gauthier (invité)
 - Pierrette Grenier (observatrice)

- Comité de vérification
 - Personne indépendante, compétence en gestion de risques, finances et comptabilités (membre)
 - Gérald R. Cutting (membre)
 - Serge Therrien (membre)
 - Poste vacant (membre - *En attente de la révision du règlement de régie interne du CA par le MSSS*)
 - Poste vacant (membre - *En attente de la révision du règlement de régie interne du CA par le MSSS*)
 - Jacques Fortier (d'office)
 - Patricia Gauthier (invitée)

- Comité de vigilance et de la qualité
 - Denis Beaulieu – Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre)
 - André Forest (Membre)
 - Patricia Gauthier (Membre)
 - Denis Marceau (Membre)
 - Micheline Richer (Membre)

- Comité de révision des plaintes
 - Pauline Lefebvre (membre et présidente)
 - Médecin désigné par le CMDP : (membre)
 - Médecin désigné par le CMDP : (membre)
 - Personne indépendante, compétence en gestion de risques, finances et comptabilités (substitut)

- Comité des mesures disciplinaires
 - Gérald R. Cutting (membre)
 - Diane Gingras (membre)
 - Pauline Lefebvre (membre)
 - Personne indépendante, compétence en gestion de risques, finances et comptabilités (substitut)

- Comité des ressources humaines et des communications
 - Diane Gingras (membre)
 - Rachel Hunting (membre)
 - Michel Kinumbe Elungu (membre)
 - Serge Therrien (membre)
 - Jacques Fortier (d'office)
 - Patricia Gauthier (d'office)

- Comité sur la mission universitaire
 - Pierre Cossette (membre)

- Patrice Lamarre (membre)
 - Micheline Richer (membre)
 - Martin Robert (membre)
 - Luce Samoïsette (membre)
 - Mathieu Touchette (membre)
 - Jacques Fortier (d'office)
 - Patricia Gauthier (d'office)
- Comité sur les soins et services (composition bonifiée, considérant l'intérêt)
 - André Forest (membre)
 - Diane Gingras (membre)
 - Frédéric Grondin (membre)
 - Michel Kinumbe Elungu (membre)
 - Patrice Lamarre (membre)
 - Martin Robert (membre)
 - Mathieu Touchette (membre)
 - Raymonde Vaillancourt (membre)
 - Jacques Fortier (d'office)
 - Patricia Gauthier (d'office)
 - Pierrette Grenier (observatrice)

De mandater le comité de gouvernance et d'éthique pour ajuster le règlement de régie interne du conseil d'administration afin qu'il soit conforme aux compositions convenues.

Une discussion a lieu sur la procédure de nomination du président ou de la présidente de chacun des comités. Après échange, les membres conviennent qu'à la première rencontre du comité, les membres nommeront un président ou une présidente pour recommandation au conseil d'administration.

De plus, les membres seront informés de la date des premières rencontres à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration le 17 décembre 2015.

8.0 Information des comités et instances du conseil d'administration et de la PDG

Pour faire suite à la dernière séance ordinaire du 29 octobre, la présidente-directrice générale suggère qu'une présentation des travaux de chacun des comités et instances du conseil d'administration soit faite selon un calendrier préétabli, par le président ou la présidente de l'exécutif de cette instance. L'objectif étant que ces instances puissent échanger avec les membres du conseil d'administration d'une façon plus fréquente, que seulement lors de la présentation du bilan de fin d'année. Les membres acceptent cette proposition.

8.1 Département régional de médecine générale (DRMG)

Le président invite Dre Raymonde Vaillancourt, chef du DRMG, qui présente, à l'aide d'un visuel sur PowerPoint, la composition du Comité de direction et les différents rôles et responsabilités du DRMG. De plus, elle explique le plan d'action des dossiers stratégiques et présente la nouvelle gouvernance.

9.0 Divers

9.1 Planification des ordres du jour du conseil d'administration 2015-2016

La présidente-directrice générale réfère les membres à la fiche *Planification des ordres du jour du C.A. du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour 2015-2016*, qui contient les sujets qui seront traités durant les séances plénières et ordinaires au cours de l'année 2015-2016. Elle les invite à faire des propositions de sujets, le cas échéant. Toute suggestion peut être transmise à Madame Desloges par courriel.

9.2 Préparatifs en vue de l'accueil des réfugiés : Granby et Estrie

Le président invite Mme Johanne Turgeon, directrice générale adjointe, qui fait un résumé des faits saillants sur la situation d'accueil des réfugiés en Estrie et de l'état d'avancement des travaux.

9.3 Visite d'agrément à l'automne 2016 CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Madame Turgeon continue en informant les membres du processus d'agrément du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, qui débutera dans la prochaine année et qui sera un processus jumelé d'Agrément Canada et du Conseil québécois d'agrément. Elle donne des précisions quant aux deux visites d'agrément qui sont prévues, soit à l'automne 2016 et à l'automne 2018.

10.0 Huis clos

Le président demande le huis clos pour ce point à l'ordre du jour, les invités quittent la salle.

10.1 Échange avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services porte à l'attention des membres des plaintes concernant l'usage du tabac à l'extérieur d'une installation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Il est convenu que le directeur des services techniques procédera à une analyse de la situation dans toutes les installations et un suivi sera fait au Comité de vigilance du conseil d'administration.

10.2 État de situation des cadres supérieurs

Monsieur Gilles Michaud, Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, fait état de situations concernant des cadres supérieurs, à titre informatif seulement.

10.3 Évaluation de la rencontre et retour sur la dernière évaluation

Les membres soulignent leur appréciation de la visite des lieux et de la gestion du stationnement.

Les membres sont invités à compléter le questionnaire d'évaluation, qu'ils ont reçu au début de la séance, et de le remettre à Madame Desloges.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire